

Gaz de schiste : le coup de colère des foreurs

Dans un article publié hier par le Bulletin de l'industrie pétrolière (BIP) le président de l'Amicale des foreurs et des métiers du pétrole, Jacques Sallibartant, exprime sa colère à propos de la polémique suscitée par l'éventuelle exploitation du gaz de schiste en France.

Dans un article publié hier par le Bulletin de l'industrie pétrolière (BIP) le président de l'Amicale des foreurs et des métiers du pétrole, Jacques Sallibartant, exprime sa colère à propos de la polémique suscitée par l'éventuelle exploitation du gaz de schiste en France.

"Des politiques et des journalistes racontent n'importe quoi" "Des politiques, des responsables de collectivités territoriales, des journalistes [...] racontent tout et n'importe quoi sur ce sujet", s'indigne-t-il dans une note diffusée aux adhérents de l'Amicale.



Il indique notamment que la technique de fracturation employée pour exploiter le gaz de schiste nécessite beaucoup d'eau mais que celle-ci est récupérée et retraitée. Par ailleurs, il affirme que si elle est bien faite l'injection de produits chimiques ne risque pas de polluer notamment parce que la roche est très compacte. Enfin, il souligne que la législation américaine est beaucoup plus laxiste que la loi française qui exige en particulier des études d'impact.

"Des conséquences catastrophiques pour l'indépendance énergétique"

Conclusion de Jacques Sallibartant : "L'arrêt de ces recherches aurait des conséquences catastrophiques pour notre indépendance énergétique, pour notre balance commerciale déjà largement déficitaire mais aussi pour l'emploi car de tels développements généreraient de nombreux emplois. Dans l'immédiat, elle met en difficulté des sociétés et des entreprises qui ont programmé des travaux dès cette année". L'Amicale des foreurs envisage d'écrire aux pouvoirs publics pour faire entendre sa voix.

Née à l'aube du deuxième contre-choc pétrolier (1985/86), l'Amicale des foreurs et des métiers du pétrole est forte actuellement de 1 800 membres (dont 50 % d'actifs) répartis dans toutes les régions françaises ainsi qu'à l'étranger.